

Carcassonne, le **28 février 2024**

Évolution du surendettement dans le département de l'Aude en 2023

La réunion plénière de la commission de surendettement de la Banque de France s'est tenue le 28 février 2024. Elle était présidée par Christian POUGET, Préfet de l'Aude et animée par Anne MORIZE, directrice de la Banque de France de l'Aude et Serge ARNAULT directeur adjoint.

La commission de surendettement de l'Aude, présidée par le préfet de département ou ses représentants et dont le secrétariat est assuré par la Banque de France, réunit une fois par mois :

- Le directeur départemental des finances publiques ou ses représentants ;
- Le directeur départemental de la Banque de France ou son adjoint ;
- Un représentant des créanciers et établissements de crédit ;
- Un représentant des associations familiales ou de consommateurs ;
- Une personne qualifiée en économie sociale et familiale ;
- Une personne qualifiée dans le domaine juridique.

En 2023, le nombre de dossiers déposés auprès des commissions de surendettement du département de l'Aude s'élève à 845, soit une progression de 2,8 % par rapport à 2022. Cette tendance est moindre à celle observée au niveau régional (+ 10 %) et au niveau national (+8 %).

Dans l'Aude, le niveau des dépôts de 2023 reste néanmoins inférieur de 7 % à celui de 2019 (921 dossiers déposés), année de référence (en période de prépandémie).

En 2023, les dossiers de surendettement déposés dans l'Aude concernent 976 personnes.

L'endettement des ménages surendettés dans l'Aude

En 2023, l'endettement contracté par l'ensemble des ménages surendettés du département de l'Aude s'établit à 27 millions d'euros. Il se répartit de la manière suivante :

1. 42 % sont des dettes à la consommation
2. 28 % sont des dettes immobilières
3. 30 % sont des dettes de charges courantes et autres dettes

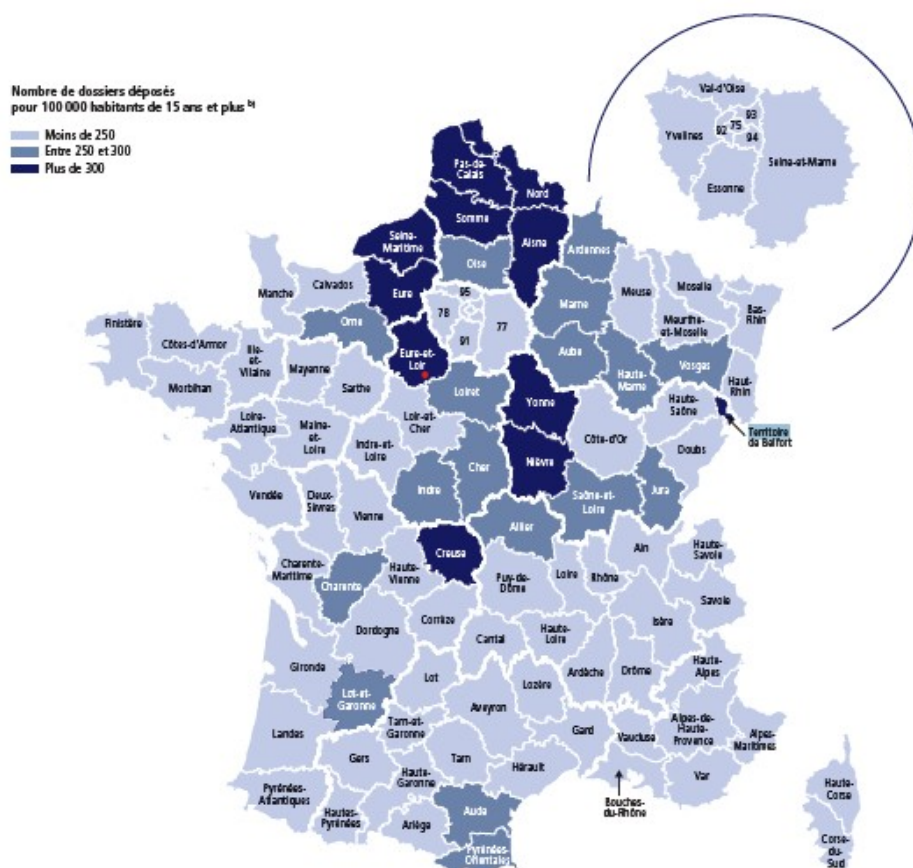
L'endettement médian hors immobilier des ménages surendettés s'établit à 15 260 euros (contre 16 396 euros en Occitanie et 16 898 euros en France métropolitaine).

8 millions d'euros d'effacement des dettes en 2023 dans l'Aude

24,6 % du montant total des dettes des dossiers clos ont donné lieu à un effacement de dettes, total ou partiel (contre 25,5 % en Occitanie et 24,9 % en France métropolitaine).

Le montant effacé moyen par dossier est de 17 354 euros dans l'Aude, contre 18 885 euros en Occitanie et 19 745 euros en France métropolitaine.

Retrouvez des informations plus détaillées, comprenant des éléments sur le surendettement en France, dans la région et dans le département, [dans l'enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2023](#).



Le département de l'Aude compte 263 dépôts de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants en 2023. La région en compte 214. La France métropolitaine compte 223 dépôts de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus

Dans le département de l'Aude, la Banque de France a mis en place :

- [Des services d'inclusion financière pour informer, orienter et accompagner les personnes rencontrant des difficultés financières ;](#)
- Un conseil départemental de l'inclusion financière (CDIF) qui, sous la présidence du directeur départemental de la Banque de France, vise à mieux connaître et faire connaître les dispositifs d'inclusion financière au sein du département, à diffuser le résultat des travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au sein des territoires et à capter les préoccupations et les attentes en matière d'inclusion financière. 10 à 15 personnes, prioritairement des praticiens et des représentants des secteurs bancaire, associatif et institutionnel y siègent ;

Au titre de sa mission en matière d'inclusion financière, la Banque de France a informé ou accompagné plus de 5,7 millions de personnes en 2023.

Une information ? Une question ? Une demande ?

Nous sommes présents dans chaque département et vous accueillons à nos guichets sur rendez-vous ou par téléphone au numéro unique, le **3414**. Vous pouvez aussi nous joindre par courrier (Banque de France - TSA 50120 - 75035 PARIS CEDEX 01) ou sur notre site internet :

www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/particuliers

Nos services : traitement du surendettement, droit au compte, droit d'accès aux fichiers d'incidents, service d'information infobanque-assurance et informations sur les autres dispositifs d'inclusion financière (plafonnement des frais d'incidents bancaires, offre spécifique, microcrédit...)

Inclusion financière / la Banque de France à votre service !

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.
